RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000831

Séance du jeudi 25 juin 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 140

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU (représentée par Gabriel MOLLIER) Auxon-Dessous: Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) Avanne Aveney: Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 9.1), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au rapport 1.1.5), Françoise FELLMANN (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 8.1), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 8.1), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD (jusqu'au rapport 2.3), Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 9.1), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.1), Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure: Auguste KOELLER Boussières: Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans: Alain BLESSEMAILLE Busy: Philippe SIMONIN Chaleze: Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) Chalezeule: Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par Francis MISSEMER), Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) Champagney: Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME (à partir du rapport 1.1.1) Chaudefontaine : Christiane BEUCLER (représenté par Jacky LOUISON) Chemaudin: Gilbert GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.2) Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 3.2), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 9.1) Deluz: Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole Valentin: André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Franois: Claude PREIONI Gennes: Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) Grandfontaine: François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris: Cédric LINDECKER Mamirolle: Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT jusqu'au rapport 9.1) Marchaux: Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines: Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon: Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Morre: Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray: Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte: Bernard MADOUX Novillars: Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.1) Pirey: Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay: Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.6) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE (représenté par Marie ADAM-NORMAND), Jean TARBOURIECH Thoraise: Jean-Michel MAY (jusqu'au rapport 2.2) Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 4.4) Vorges les Pins: Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.3).

Etaient absents: Auxon-Dessus: Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Besançon: Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT Beure: Philippe CHANEY Champoux: Thierry CHATOT Chatillon le Duc: Denis GALLET Chaucenne: Bernard VOUGNON Chemaudin: Bruno COSTANTINI Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois: Françoise GILLET Grandfontaine: Laurent SANSEIGNE Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Montferrand le Château: Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Torpes: Bernard LAURENT.

Secrétaire de séance : Pierre CONTOZ

<u>Procurations de vote :</u>

Mandants: S. RUTKOWSKI, F. BRANGET, B. CYPRIANI, J.-J. DEMONET, F. FELLMANN (à partir du rapport 9.2), D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAI (à partir du rapport 1.1.1), P. GONON, L. HAKKAR, V. HINCELIN, J.-S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.2), Y.-M. DAHOUI, A. MENETRIER (à partir du rapport 8.2), C. MICHEL (à partir du rapport 8.2), M. OMOURI, D. POISSENOT, E. SASSARD (à partir du rapport 2.4), J. SCHIRRER (à partir du rapport 9.2), R. REYLE (à partir du rapport 2.3), F. GILLET, D. PARIS, M. COTTINY.

Mandataires: Y. GUYEN, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, J.-C. ROY, J. PANIER (à partir du rapport 9.2), J.-P. GOVIGNAUX, J.-S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), O. FAIVRE-PETITJEAN, C. MICHEL, C. TISSIER, F. GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), M. LOYAT, S. JOLY (à partir du rapport 8.2), S. WANLIN (à partir du rapport 8.2), E. SASSARD, E. DUMONT, C. GELIN (à partir du rapport 2.4), M.-N. SCHOELLER (à partir du rapport 9.2), F. MISSEMER (à partir du rapport 2.3), C. PREIONI, D. JOLY, A. BLESSEMAILLE.

Objet : Marché de pré collecte (fourniture de bacs) de 2009 à 2012

Marché de pré collecte (fourniture de bacs) de 2009 à 2012

Rapporteur: Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

Inscription budgétaire	
Montant prévu au PPIF (enveloppe) : 1,72 M €	
BP 2009 - PPIF 2009/2014	- 500 K € par an sur 2009/2010
« Conteneurs »	- 180 K € par an sur 2011/2014
	Montant de l'opération : 1,36 M € sur période 2009/2012

<u>Résumé</u>:

Dans le cadre du projet de mandat, une étape importante réside dans la « conteneurisation des 58 communes périphériques ». L'objectif est de doter l'ensemble des usagers de ces communes de bacs normalisés et identifiés à l'aide d'une étiquette électronique (puce).

Pour aboutir à cette situation, il est nécessaire de procéder à une consultation en vue d'acquérir :

- les équipements (bacs, puces) manquants,
- une prestation d'accompagnement pour la mise en place de ces équipements.

Ce marché comprend également la fourniture de bacs assurant le renouvellement du parc actuel sur une durée de quatre ans.

I. Contexte

Actuellement, plusieurs modes de présentation de déchets, ou pré-collecte, ont cours sur le territoire du Grand Besançon : bacs (obligatoires ou non), sacs, vrac,... Face à cette diversité, il a été décidé d'imposer la présentation des déchets en bacs normalisés. Cela répond à plusieurs objectifs :

- **hygiène et salubrité publique**, face aux problèmes générés par la présentation en vrac ou en sacs,
- amélioration des **conditions de travail** des ripeurs, par le roulage et le basculement des bacs normalisés : cette amélioration est fortement recommandée par la CRAM (recommandation R 437),
- harmoniser les conditions d'accès des Grands Bisontins au Service Public de Collecte.

L'harmonisation porte également sur le principe de facturation du conteneur. A compter du le janvier 2010, les frais afférant à la pré-collecte (mise à disposition et entretien des bacs) seront intégrés dans la redevance acquittée par l'ensemble des Grands Bisontin.

Par ailleurs, l'opportunité de cette « conteneurisation » fournira l'occasion d'opérer une identification des bacs. Il s'agit, par le biais d'une étiquette électronique (puce) de « reconnaître » l'usager qui le détient et de s'assurer qu'il a bien contractualisé avec le service public.

II. Perspectives et enjeux

Cette opération débutera le le janvier 2010 et doit être achevée au le juillet 2010, date de démarrage du dispositif transitoire de collecte.

A cette date débutera une autre opération consistant à l'identification des bacs des usagers bisontins, qui devra être achevée en cours d'année 2011. A l'issue de ces deux opérations, l'ensemble des usagers seront dotés de bacs identifiés. Le Grand Besançon disposera alors d'un « compteur à déchets » uniforme et pourra alors appliquer un mode unique de facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

III. Eléments financiers

Le montant estimatif de ce marché s'élève à 1 360 K € HT.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de cette consultation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés et toutes pièces nécessaires à leur bonne exécution.

Pour extrait conforme,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118 Contre: 0 Abstention: 0

> Contrôle de légalité PRÉFECTURE DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ PRÉFECTURE DU DOUBS

Délibération du jeudi 25 juin 2009 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon 3/3